

Propositions pour articuler

Une réflexion sur le projet
d'établissement

L'opportunité d'être accompagnés par
Sylvain Connac, enseignant chercheur

Autour de la problématique : Comment développer de la
coopération entre adultes au collège pour favoriser et
développer la coopération entre élèves dans le but de
construire un climat scolaire apaisé.

l'expérimentation des conseils
coop classes et adultes
accompagnée par l'OCCE



1. Contextualisation de la réflexion

Les promesses d'un « bien vivre » dans l'éco'quartier Monconseil de 2006 sont loin d'être atteintes.

Le collège Ronsard de Tours, créé en 1966, subit l'évolution du quartier et se trouve aujourd'hui confronté à des problématiques de vivre ensemble graves qui obligent la communauté éducative à poser un diagnostic et trouver des pistes pour retrouver de la sérénité.

2. Etat des lieux

2.1 Une population d'élèves dont les besoins éducatifs évoluent et nécessite de repenser l'accueil :

La plupart ont été privés des expériences d'enfance permettant la construction de l'autonomie, de la réflexion, de la sensibilité, de soi, de l'autre, de la compréhension de la loi . Ils sont

nombreux à vivre un double enfermement : l'enfermement social lié au logement bitumé et sordide et l'enfermement de l'univers virtuel.

En ne sortant plus, en n'apprenant plus à gérer seuls les risques, en ne s'ennuyant plus, nos élèves sont devenus sédentaires vivant virtuellement leur vie sans rapport réel avec le monde. Il en découle alors un rapport à l'imaginaire, à soi et à l'autre détérioré.

N'ayant aucun espace pour évacuer leur trop plein d'énergie, les élèves se transmutent alors en violence. C'est probablement cet effet cocotte minute qui nous rend tous dans la nécessité de coopérer pour ensemble, chercher une alternative.

La crise du COVID et l'anxiété liée à notre crise civilisationnelle renforce leur mal-être au point que notre façon de les accueillir n'est plus adaptée à leurs besoins.

2.2 Une population de professeurs mis à mal :

Aux difficultés décrites ci-dessus que rencontrent la plupart des élèves, un facteur supplémentaire réside dans l'évolution de sa population. Les professeurs accueillent aujourd'hui un plus grand nombre d'élèves forts éloignés de la culture d'école.

- Hétérogénéité forte qui conduit les professeurs à s'interroger sur leurs valeurs
- Difficulté de gestion de comportement qui conduit les enseignants à se sentir en insécurité et débordés.
- Perte de légitimité qui conduit à une baisse du sentiment de compétence et au découragement.

2.3 L'équipe de vie scolaire débordée :

- Charge de travail énorme et variable liée à la gestion des absences de professeurs, des élèves et peu de reconnaissance.
- Gestion dans l'urgence des conflits entre élèves qui ne reconnaissent pas toujours la légitimité des AED.
- Gestion des élèves qui sont exclus des cours puis accueil des professeurs qui ont vécu des conflits avec les élèves.

2.4 L'équipe de direction en forte inquiétude

- Le mode classique de sanction n'a plus d'impact sur les élèves qui ont besoin de cadre. Elle a donc une petite marge de manoeuvre pour agir et assurer la sécurité de tous au collège.
- Les arrêts des enseignants sont fréquents et légitimes mais ne permettent pas d'assurer un cadre structurant.
- Le dialogue avec les parents d'élève est mince et nécessite des prouesses de communication pour engager une réflexion en partenariat sur la vie de leurs enfants.
- L'énergie déployée pour éviter que le bateau coule risque de faiblir

Une opportunité à saisir : C'est de la nécessité qu'émerge la coopération pour construire un climat scolaire apaisé. Une double réflexion s'impose

- La première autour des violences institutionnelles.
- La deuxième autour d'un projet qui développerait la coopération entre adultes au collège pour favoriser et développer la coopération entre élèves.

3.1 Les violences institutionnelles :

Qu'est-ce que la violence institutionnelle ?

Définition : « toute action commise dans et par une institution, ou toute absence d'action, qui cause à l'enfant une souffrance physique ou psychologique inutile et/ou qui entrave son évolution ultérieure » selon Tomckiewicz

Il apparaît essentiel de s'interroger sur cette violence institutionnelle et d'être accompagnés sur son diagnostic:

La première d'ordre structurelle à notre institution , comme le souligne Daniel Calin:

« La première réalité à souligner est l'existence d'une violence structurelle de l'institution scolaire, qui fonde et justifie son existence. Cette violence se manifeste très explicitement par le principe de l'obligation scolaire. Il est évident que si l'on donnait le choix aux enfants et aux adolescents entre la fréquentation des bancs de l'école et la liberté de vaquer à leurs occupations préférées, il n'y aurait qu'une petite frange de personnalités toutes plus problématiques les unes que les autres pour préférer les austérités de la classe aux joies claires de la grande récréation.

Il ne s'agit évidemment pas pour moi de mettre en cause le principe de l'obligation scolaire, mais seulement de remettre en place les réalités fondatrices de la scolarisation, comme, au-delà, celles de toute éducation. En effet, toute éducation repose sur la nécessité de contraindre les impulsions spontanées du psychisme humain pour rendre tout simplement supportable la vie en commun, voire la vie tout court »

L'enjeu est donc de rendre supportable la vie en commun.

Selon Goffman dont l'étude porte essentiellement sur les institutions médico-sociale, la violence institutionnelle se décline selon 5 axes qui tend à s'isoler de l'extérieur :

- « - Créant une forte promiscuité, ayant pour effet de désagréger la frontière public/privé ;
- Hyper-rationalisé et régentant explicitement tous les aspects du quotidien ;
- Rigide au point de rendre toute chose immuable et répétitive ;
- Pensé selon un plan imposé par les dirigeants, sans concertation ni dialogue ;
- Comportant une impossibilité de communication entre dirigeants et usagers
- Espace et promiscuité

Lorsqu'il est question de promiscuité, l'image venant instantanément à l'esprit est celle de corps entassés, serrés les uns contre les autres dans des lieux confinés. Or, cette vision essentiellement topologique de la notion n'en résume pas totalement le sens. »

3.2 Quelles sont les violences institutionnelles qui apparaissent d'emblée au collège Ronsard? Il s'agit d'interroger un fonctionnement qui n'est plus pensé, qui fait partie du non explicite.

Du côté des élèves :

Sur le collège, il est clair que l'augmentation du nombre d'élèves rend cette proximité prégnante :

Cette année, le collège accueille 617 élèves dont 1 classe Ulis et 6 de SEGPA.

En terme d'espace, le collège est au maximum de sa capacité.

Cela conduit à des déplacements dans les couloirs difficiles et mal vécus par l'ensemble de la communauté. Les besoins de calme, de solitude, de sécurité sont mis à mal. De même, l'organisation de l'accueil lors de la rentrée des élèves dans le collège et la mise en rang avant de monter en cours renforcent cette promiscuité et ne prend pas en compte le besoin d'accueil qui permettrait à chacun de se sentir partie prenante de cette communauté.

L'accès aux toilettes règlementé et leur état sans que les élèves soient associés à leur régulation n'est pas conforme aux droits de l'enfant. De nombreux élèves se retiennent d'y aller. Les quelques élèves qui les détériorent font pâtir à tous leur incivilité.

La taille des classes induit un effet cocotte-minute et génère beaucoup de tension qui mettent à mal le besoin d'apprendre pour les élèves et le besoin de contribuer pour les enseignants. En effet, il est difficile de penser une autre disposition que celle couramment mise en place « les classes autobus » qui rendent difficile une alternative à la pédagogie frontale.

Les permanences sont des espaces régis par les adultes et permettent difficilement de nourrir les besoins de détente pour certains, de travail pour d'autres.

Pour tenir la barque, les adultes n'ont pour le moment pas d'autre choix que l'arme de la soumission en proposant aux élèves un règlement intérieur qui commence par énumérer les « devoirs », lesquels portent sur les fonctionnements institutionnels, les horaires, les apprentissages, les tenues, etc., alors que les droits sont cantonnés à la sphère associative.

Soumission par un système d'évaluation qui renforce le sentiment de non appartenance au système pour les élèves éloignés de la culture d'école.

Du côté des professeurs, les violences institutionnelles sont également nombreuses :

Remise en cause de leur légitimité par les élèves et les parents ce qui les conduit à vivre violemment sans être accompagnés l'obligation de repenser le métier. La nécessité quotidienne de discipliner les élèves ainsi qu'une intervention croissante des parents d'élèves accentuent le sentiment d'impuissance ressenti par les professeurs.

Impossibilité de s'extraire pour se restaurer et réfléchir pour penser le métier, pour faire face à la double mission périlleuse d'enseigner des matières et enseigner des savoirs être, éduquer.

Injonctions paradoxales multiples de l'Institution qui renforce un sentiment d'abandon et d'épuisement.

Incivilités nombreuses des élèves à leur égard allant parfois jusqu'à des faits de violence.

Sentiment d'être responsable des incidents sans possibilité d'entrevoir l'aspect systémique qui engage l'ensemble.

Un système d'évaluation souvent violent qui reste pour certains professeurs un rempart de leur autorité institutionnelle.

Du côté de la vie scolaire :

L'épuisement des professeurs les conduit à se protéger et à s'arrêter fréquemment. C'est donc à la vie scolaire de palier à l'accueil dans des conditions précaires.

Comme il existe une séparation entre le pédagogique et l'éducatif, la gestion des élèves exclus des cours est périlleuse.

La gestion des conflits sans formation adéquate rend la mission intenable. (élèves, professeurs et parents)

Conclusions de l'état des lieux:

L'Ecole vit les mutations de la société qui elle aussi, est en proie à une perte du lien social et à la défiance des institutions. Pour autant, c'est à l'Ecole de compenser et d'oeuvrer pour faire société mais sur quel projet ? Philippe Merieu dans son article « Instruire ou éduquer » nous donne des pistes :

« Je crois... que le grand projet, la grande ambition de notre École devrait être de substituer à la laïcité républicaine, dogmatique et conquérante une laïcité démocratique où le sursis à la violence permette l'émergence de la parole et la construction d'une universalité qui ne soit pas un donné préalable à imposer au nom d'une quelconque supériorité intrinsèque mais un référent, un projet à construire ensemble dans une interaction où chacun ne cherche plus à s'imposer mais accepte de s'exposer. »

La complexité et l'ambition du travail à engager sur le collège Ronsard est soutenu par Mme Bouquet, sa Principale auquel l'OCCE, association partenaire de l'Ecole est associé .

4. Vers l'élaboration d'un projet d'établissement qui développerait la coopération entre adultes au collège pour favoriser et développer la coopération entre élèves.

le conseil coop' comme réponse aux questions socialement vives qui pourrait nourrir les instance représentatives du collège.

4.1 Une réelle opportunité

L'opportunité d'engager se travail vient d'un contexte très favorable qui contient tous les ingrédients pour orienter l'écriture et la mise en place d'un projet d'établissement sur les bases du conseil coopératif.

4.2 : [Rappel historique de l'expérience des conseils coopératifs](#)

Depuis 2015, des enseignants du collège s'investissent dans le conseil coop, une alternative à l'heure de vie de classe. Tous témoignent de cette expérience enrichissante en terme d'engagement. La démocratie participative au coeur des conseil coop'engage à tous les niveaux et donne de l'autonomie à ces acteurs (Elèves comme enseignants).

C'est ainsi qu'ils cherchent à institutionnaliser l'expérience du Conseil coopératif pour la rendre pérenne.

Voici le lien de la [génèse de cette expérience](#) qui s'était structuré autour d'un [projet CARDIE en 2017](#)

Actuellement, ce projet soutenu par madame Bouquet, la Principale, permet de construire des classes avec une heure de conseil coopératif par semaine menée par le prof principal et un autre enseignant.

Réunis 1X par période en conseil coopératif adultes, accompagné par l'animateur de l'OCCE, l'équipe de professeurs engagés dans les Conseils Coop analyse la pratique et cherche à expliciter les freins et les réussites de leur expérimentation.

4.3 : [Limites de cette expérimentation](#)

La pratique du conseils coop de classes et du conseil coop adultes permet d'observer tous les ferments favorables pour poser un climat scolaire apaisé.

Pour autant, cette équipe a besoin d'être accompagnée et la présence d'un chercheur comme sylvain Connac permettrait d'analyser les limites observées et de les dépasser.

En effet, si le conseil coop' n'est pas pensé en systémie, de quoi peut-on parler? Comment une décision prise entre les élèves d'une classes et deux professeurs peut-elle vivre sans qu'il soit pensé une courroie pour transmettre les décisions aux autres professeurs ? Comment ne pas rendre violente cette décision à laquelle ces derniers n'auraient pas pris part?

[Exemple fréquent qui permet de contextualiser ces interrogations :](#)

Des élèves posent à l'ordre du jour un problème de gestion de classe avec un enseignant qui n'est pas dans le conseil.

Les enseignants, garant du cadre dont « on ne blesse pas » reposent le cadre et proposent aux élèves de parler de leur responsabilité et non du professeur en question. Lors du débat, il apparait que les élèves indisciplinés arriveraient à mieux se cadrer en changeant de place.

Le conseil propose donc d'élaborer un plan de classe et deux élèves, porteurs de cette décisions ont pour mandat de proposer la démarche au professeur en question.

Actuellement, il manque une courroie qui permettrait

Aux porteurs mandatés d'une décision du conseil d'être reconnu comme tel par les autres élèves et les professeurs.

Aux enseignants non concernés par le conseil de comprendre le sens de la proposition qui sera évaluée lors du conseil coop' suivant.

Comment un enseignant qui ne vit pas l'expérience du conseil peut-il prendre ce risque alors que ce groupe classe le met déjà dans une profonde insécurité?

En plus de réfléchir à la permanence de l'institution du conseil coop de classe, le projet de donner aux instances démocratiques du collège une vraie place tendrait à donner à toute la

communauté scolaire une place dans un lieu de vie partagé ou le fonctionnement serait institué et régulé dans le cadre d'une démocratie participative et active qui engage.

- Cela permettrait à l'ensemble des professeurs et de la vie scolaire de transformer peu à peu leur posture. Il conviendrait bien évidemment de les accompagner en formation et de leur proposer, de façon instituée, des temps d'analyse de la pratique.
- Cela permettrait aux élèves d'avoir des espaces de parole dans des instances claires où la lisibilité des liens entre chacune d'elles serait explicite. Un tel fonctionnement permettrait à tous d'être porteur du cadre du vivre et travailler ensemble. C'est un moyen très efficace pour réfléchir ensemble, inventer, créer une alternative apaisante à ces violences institutionnelles.

4.4 : Des freins à lever

Cette équipe d'enseignants en expérimentation sur le collège sur le conseil coop' a également besoin d'être soutenue. Bien que tous assurent que ce dispositif les mobilise, les engage et leur donne du sens, il conviendrait de sortir de l'expérience militante ces derniers pour qu'ils n'aient plus à en porter seul la pérennité et la légitimité.

- Comment l'institution peut-elle s'engager pour rendre pérenne cette action?
- Si davantage d'enseignants se lançaient dans la mise en place du conseil coop', le collège aurait-il les moyens en heures supplémentaires pour mettre deux professeurs chaque semaine sur une heure dans la même classe comme c'est le cas actuellement?
- Si un changement de Principal s'opérait, peut-on être assuré de la poursuite de ce dispositif?
- Pour engager une réflexion d'équipe, pour accompagner les novices sur un changement de posture qui les conduiraient à s'engager dans un fonctionnement coopératif, le rectorat peut-il donner les moyens en temps de formation et de régulation?
- Et enfin, comment accompagner les professeurs qui ne voudraient pas faire ce choix de s'engager dans le projet d'établissement? En effet, la coopération ne peut être imposée. Pour s'engager, il faut le vouloir. (et le pouvoir!). la coopération conduit à un lâcher prise important que beaucoup d'enseignants ne peuvent expérimenter compte tenu de leur besoin de contrôle et de sécurité.

4.5 : Pour aller plus loin, la coopération nécessite l'acquisition de compétence psycho-sociales de bases et le projet d'établissement pourrait interroger la question de l'accueil

Pour éviter que le conseil ne tourne au tribunal, l'équipe a peu à peu adopté une démarche d'expression des besoins non nourris pour faire émerger une demande au groupe.(issus de la CNV)

Exemple : j'ai besoin de concentration pour travailler et suis gêné par le bruit en classe.(signé)

Lors du débat qui suit la proposition , il apparaît fréquemment une difficulté de certains à se décentrer et à entendre le besoin de l'autre. Il s'agit d'un manque d'empathie. Permettre l'expression de cette difficulté, l'accueillir sans jugement est un acte d'éducation à l'empathie. Si le cadre du Conseil coop' est posé, ces jeunes en difficulté expérimentent leur manques en confiance. En apprenant à s'écouter soi, à écouter l'autre, en apprenant à se décentrer sans y être obligé, ces jeunes expérimentent en réel la force du lien et de l'autre.

En plus de poser les bases d'un vivre ensemble démocratique, le Conseil coop permet de nourrir les manques psycho-affectif qui gênent tant pour vivre une socialisation apaisée.

C'est pourquoi la rédaction du projet d'établissement pourrait interroger la question de l'accueil

5. La question de l'accueil

5.1 la question de l'accueil des élèves

En primaire, l'accueil démarre à 8h20 et les élèves rentrent à 30 en classe.

Certaines équipes font le choix d'accueillir leurs élèves dès 8h 20 dans leurs classes et non dans la cours. Cela évite la cohue et l'excitation dans les rangs et les couloirs. Cela permet un accueil individualisé, cela permet de se reconnaître.

D'autres équipes d'écoles primaires mènent une réflexion sur l'accueil au portail :

Des adultes enseignants ou non se relaient pour accueillir les élèves et leurs parents. Cette posture d'accueil permet aux élèves de changer de cadre en douceur. Ils sont de plus accueillis par des enseignants qui ne sont pas forcément les leurs.

Cela donne à l'équipe une légitimité et construit l'autorité de ces derniers.

Cela permet de repérer des situations difficiles et les gérer en amont qu'elles se dégradent.

5.2 Pistes pour accueillir et reconnaître les élèves au collège : permanence et légitimité du cadre

Peut-être faire un choix en terme d'HSE et considérer cette posture d'accueil comme essentielle pour permettre une transformation de l'accueil actuel. Cela permettrait de supporter avec l'équipe d'AED la lourde charge qui leur revient.

Il faudrait une formation en amont et une analyse de la pratique pour que chacun puisse livrer ses ressentis afin de se professionnaliser dans ce geste professionnel.

Question:

Quel est le volant d'HSE disponible? L'équipe'enseignante serait-elle partante?

Serait-il possible de former l'ensemble des adultes du collège à l'accueil sur les bases de la CNV? (L'OCCE peut accompagner cette formation)

5.3 La question de l'accueil des parents

De nombreuses alternatives existent . Rencontrer les parents autrement que dans une posture d'autorité ou de redresseur de tord mais plutôt comme des partenaires nécessite une réflexion et une posture différente.

Exemples : les RDV inversés, les cafés des parents...

6. Quelle partenariat avec l'OCCE pour contribuer à l'élaboration de ce projet d'établissement?

La particularité de notre association vient de ses compétences pour former et pour accompagner la réflexion et la mise en place de dispositifs pédagogiques coopératifs. Sur le plan national et départemental, nous disposons de formateurs dont les méthodes actives permettent d'éprouver les enjeux de l'objet de formation.

Sur le département, l'animateur formateur peut également accompagner la mise en place des dispositifs. Il a de plus une spécificité en Communication Non Violente.

Nous avons à présent 4 ans d'expérience de collaboration et sommes engagés au moyen d'une convention. Nous serions honorés de participer à l'expérience de co-construire le projet d'établissement.

Suite au dialogue partenariat avec le rectorat, nous avons déposé auprès de l'Ecole Académique de la Formation continue (Ex DAFOP) un projet de formation à destination des enseignants du second degré sur le Conseil Coop comme alternative à l'heure de vie de classe. Celui-ci semble coïncider avec les besoins de formation en terme d'apaisement du climat scolaire. Cette maquette pourrait répondre à une partie du besoin de formation des enseignants et du personnel de la vie scolaire :

[Lien maquette stage EAF C Le conseil coop, une alternative à l'heure de vie de classe](#)

Etant animateur de l'OCCE37, je participe au chantier national Conseil Coop. Dans ce cadre, notre mission est de produire une réflexion pour nourrir la fédération sur la force émancipatrice du Conseil Coop et de produire des outils et des stages destinés aux animateurs qui ont moins cette culture.

C'est dans ce cadre que nous sommes en lien avec des grands témoins et des chercheurs engagés dans la coopération.

C'est pourquoi nous sollicitons Sylvain Connac, enseignant chercheur pour nous accompagner dans la poursuite de cette expérimentation autour de la problématique « le conseil coop' comme réponse aux questions socialement vives qui pourrait nourrir les instances représentatives du collège ». Celle-ci est bien sûr à affiner et le Conseil Coop adulte est actuellement en réflexion pour l'affiner.

Cette accompagnement assurerait une légitimité de cette expérimentation et le rayonnement de celle-ci pourrait permettre à de nombreux collèges qui rencontrent les mêmes problématiques de tenter l'expérience.

Damien Fortier- animateur OCCE37- décembre 2022

06 77 30 49 56

occe37@gmail.com